

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION N°2024.00490

CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC SAINT CHAMOND ANDRÉZIEUX BOUTHÉON BASKET (SCABB) - SAISON 2024-2025

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 06 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : 67

Nombre de présents : 44

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de voix : 55

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, M. Jean-Luc BASSON, M. Cyril BONNEFOY, M. Gilles BOUDARD, M. Marc CHASSAUBENE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christophe FAVERJON, Mme Andonella FLECHET, M. Pascal GONON, M. Robert KARULAK, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc TARDIEU, M. Denis BARRIOL, M. Nora BERROUKECHE, M. Kamel BOUCHOU, M. André CHARBONNIER, M. Charles DALLARA, M. Martial FAUCHET, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Michel GANDILHON, M. Christian JOUVE, M. Julien LUYA, M. Gilles PERACHE, M. Gilbert SOULIER, M. Daniel TORGUES, M. Bernard BONNET, M. Patrick BOUCHET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Marc CHAVANNE, M. François DRIOL, M. David FARA, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Christian JOUVE, Mme Siham LABICH, M. Aline MOUSEGHIAN, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Eric BERLIVET donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE
M. Vincent BONY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Régis CADEGROS donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Denis LAURENT donne pouvoir à M. Gilles PERACHE,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET,
M. Jérôme GABIAUD, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Bernard LAGET,
M. Yves LECOCQ, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Marc SARDAT,
M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 SEPTEMBRE 2024

CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC SAINT CHAMOND ANDREZIEUX BOUTHEON BASKET (SCABB) - SAISON 2024-2025

Dans le cadre des relations avec la SAS SCBVG pro, Saint-Etienne Métropole était amenée à contractualiser avec le club différentes conventions ou contrats de prestations de service (notamment lisibilité ou acquisition de places).

Suite au rapprochement du SCBVG avec le club de basket Andrézieux-Bouthéon Loire Sud acté en avril 2024, Saint-Etienne Métropole va poursuivre ces liens avec le club né de cette union : le Saint-Chamond Andrézieux-Bouthéon Basket (SCABB). Le club de cette nouvelle entité juridique jouera officiellement à compter de la saison 2024/2025.

Il est rappelé que le SCABB, à l'instar du SCBVG, sera un vecteur de communication très important pour notre territoire et son rayonnement. Il participera, de plus, activement à la vie de la Métropole dans un certain nombre de champs.

En outre, il est à noter que le club versera une redevance annuelle fixe et une part variable en fonction du chiffre d'affaires pour l'utilisation de l'Arena Saint-Etienne Métropole.

La présente délibération a pour objet de proposer les conditions de soutien à la société sportive qui tiennent compte à la fois de l'attractivité territoriale générée par cette dernière (au sens de la délibération du Bureau Métropolitain du 15 septembre 2022 relative au soutien aux clubs sportifs de haut niveau) et aussi des actions concrètes menées par cette dernière en lien avec les politiques publiques de Saint-Etienne Métropole.

De fait, la convention jointe en annexe intègre des actions de formation des jeunes, de participation à des événements organisés par la Métropole qui s'inscrivent pleinement dans ces politiques publiques portées par notre collectivité.

Cette convention conclue pour la saison sportive 2024/2025 précise ainsi l'engagement de la SAS SCABB à participer au rayonnement et à l'animation de la Métropole, la collectivité s'engageant financièrement pour aider le club à atteindre ces objectifs.

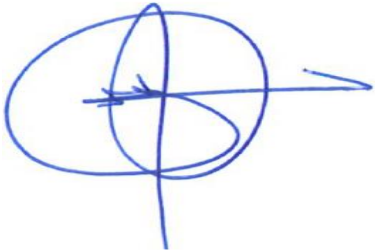
Cette subvention de fonctionnement, qui servira à couvrir une partie des dépenses de fonctionnement du centre d'hébergement, serait versée en 2 fois, soit 112 500 € sur le budget 2024 et le même montant en fin de saison sportive, l'inscription des crédits sera effectuée au BP 2025 (sous réserve de l'adoption de ce dernier).

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise le versement d'une participation financière de 225 000 € à la SAS SCABB pour la saison sportive 2024/2025 (sous réserve du vote des crédits 2025) et approuver la convention correspondante ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité à signer la convention précitée et tous les documents relatifs à cette participation financière ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget principal en SPOR 65748 SCBVG.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice- Présidente



Sylvie FAYOLLE